

# PROCÈS VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 7 AVRIL 2014

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 7 avril 2014 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseillers, Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette, Jean Pierre Lessard, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Martin Saindon.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier ainsi que Thomas Lepitre, inspecteur municipal sont également présents.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par M. le Maire Martin Saindon.

## 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

## 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2014-04-07/51

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

## 4.0 ADOPTION PROCÈS VERBAL

### 4.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 3 MARS 2014

2014-04-07/52

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès verbal de la session régulière du 3 mars 2014 tel que distribué.

### 4.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

#### 4.2.1 CÂBLE AXION ET LIGNES INTERNET POUR TÉLÉMÉTRIE

Compte rendu de la demande à Câble Axion pour agrandir leur territoire de distribution mais le prolongement des lignes serait à la charge de la municipalité.

Pour la télémétrie, le réseau cellulaire sera utilisé vu son prix inférieur à toutes les autres options.

#### 4.2.2 FOSSÉ CHEMIN FOURNIER

Considérant la facture en question, remise à Roger Martineau inc. ainsi que les recherches effectuées par l'inspecteur municipal;

Il est résolu à l'unanimité d'annuler cette facture.

#### 4.2.3 AVIS DE CONTAMINATION À LA LIMITE DU 329, RUE CHAMBERLAIN.

# PROCES VERBAUX

Selon l'ingénieur, qui à l'époque avait été en charge des travaux d'assainissement des eaux, le secteur touché par ces travaux avait été décontaminé. Suite à l'avis en question, la municipalité n'a pas à effectuer de décontamination à moins d'avoir à excaver à ces endroits précis. Selon lui, il est peu probable que le terrain du CRDITED ait pu contaminer le terrain de la municipalité.

## 4.2.4 ART DE VIVRE À LA CAMPAGNE

Compte rendu des développements dans ce dossier.

## 5.0 RAPPORTS

### 5.1 MRC

M. le Maire fait son rapport des comités de la MRC.

Présentation du pacte rural et ses nouveautés.

### 5.2 CLD

M. le Maire fait un rapport du comité du CLD.

### 5.3 Collecte sélective et déchets

La Conseillère Françoise Bouchard fait un compte rendu de la rencontre de la Régie des déchets du 12 mars 2014, du comité de diversification, du comité de la Ressourcerie et de la rencontre «à pied à vélo ville active» dont le rapport sera envoyé fin avril.

### 5.4 Incendies

Rien à signaler.

### 5.5 Urbanisme

Compte rendu de la rencontre avec Écohabitation du 7 mars.

### 5.6 CDL

Développement concernant le projet de magasin général.

### 5.7 Loisirs

Rien à signaler.

### 5.8 Voirie, aqueduc et égout

Rapport de l'inspecteur municipal.

Une tournée des chemins sera effectuée prochainement par l'inspecteur municipal et quelques élus pour prévoir les chemins qui seront priorisés pour du rechargement de gravier.

### 5.9 Direction générale

-Rénovation cadastrale.

-Formation ADMQ.

-Offre de Waterville.

-Procédure pour congé de taxes aux entreprises.

-Projet de biomasse.

-Subvention Canada pour un sauveteur : 240h.

-Suivi terrain de tennis et shuffleboard.

### 5.10 Rapport du Maire

-Comité de travail (membres du conseil) le 10 mai en avant-midi.

-Programme nouveaux horizons : subvention accordée.

-Lettre à Don Warnholtz concernant le PPU.

# PROCÈS VERBAUX

- 5.11 CCU  
Rapport du CCU du 26 mars : PIIA, etc.

2014-04-07/53

6.0 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:**

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de mars et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

7.0 **TRÉSORERIE:**

2014-04-07/54

7.1.1 **LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES:**

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 5395 à 5440 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 119 594.59\$.

7.1.2 **REMISE AU CONSEIL DE LA BALANCE DE VÉRIFICATION AU 31 MARS 2014.**

7.2.1 **ENGAGEMENT DE CRÉDIT**

2014-04-07/55

7.2.1 **SERVICE DE PAIE DESJARDINS**

Considérant l'offre de service de Desjardins pour la gestion des paies versus le prix du module paie du système comptable utilisé présentement;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de retenir les services de Paie Desjardins selon l'entente de services et de soustraire le module de paie du système comptable PG Solutions. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.2 **DOSSIER CRDITED**

Considérant la possibilité d'acheter au CRDITED les lots 51 et 118 plutôt que demander une servitude pour les conduites de la municipalité passant sur ces lots;

Il est résolu de ne pas faire d'offre d'achat au CRDITED pour les lots 51 et 118.

2014-04-07/56

7.2.3 **SOUSSIONS BALAYAGE DE RUES**

Il est proposé par le Conseiller Jean Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'engager la compagnie Sciedan au taux horaire de 85\$ plus les taxes pour procéder au balayage des rues. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

# PROCES VERBAUX

- 2014-04-07/57
- 7.2.4 CONTRAT D'ENTRETIEN PELOUSE 2014
- Considérant les offres pour la tonte de la pelouse du parc, de l'école et de l'hôtel de ville;
- Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité de donner le contrat à « Les entreprises Yannick Jean inc. » au montant de 2 995\$ plus les taxes. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.
- 2014-04-07/58
- 7.2.5 SOUSSION ORDINATEURS
- Considérant que les systèmes informatiques avec Windows HP n'auront plus les mises à jour à partir du 8 avril et que deux ordinateurs nécessitent d'être rajeunis;
- Il est proposé par le Conseiller Jean Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de remplacer ces deux ordinateurs selon la soumission de Pc Expert de 1 675\$ plus l'anti-virus ainsi que la suite Office 365 famille premium.
- Cette dépense sera payée à même le fonds d'investissement administration prévu au budget 2014. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.
- 2014-04-07/59
- 7.2.6 ACHAT BALAI DE RUE ET GRATTE POUR LE TRACTEUR
- Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité que la municipalité se procure un balai de rue pour le tracteur au coût de 2 750\$ ainsi qu'une gratte pour mettre à l'arrière du tracteur au coût de 750\$ plus les taxes. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.
- 7.2.7 ADHÉSION 2014 – CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE
- Reporté à la prochaine séance du conseil.
- 7.2.8 CROIX LUMINEUSE
- Reporté à la prochaine séance du conseil.
- 2014-04-07/60
- 7.2.9 PROJET TOILETTE NATURE
- Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'accorder 500\$ pour le projet de toilette à compost pour le parc. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.
- 7.2.10 CHARGÉ DE PROJETS
- Reporté à la prochaine séance du conseil.
- 2014-04-07/61
- 7.2.11 AIDE AU COMITÉ DES LOISIRS DE DIXVILLE
- Considérant la demande du comité des loisirs pour de l'aide financière pour acquitter la facture du CRDITED pour l'entretien de la piscine ainsi que les sauveteurs pour l'été 2013;

# PROCÈS VERBAUX

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de transférer au comité des loisirs la somme de 3 000\$. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

2014-04-07/62

## 7.3 VIREMENT ET AFFECTATION – SURPLUS

Considérant que le conseil a prévu un montant de 4 500\$ au budget 2014 pour le remplacement éventuel des équipements de protection incendie;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser le transfert de 4 500\$ du surplus non affecté au surplus affecté à la protection incendie.

## 8.0 AFFAIRES NOUVELLES

2014-04-07/63

### 8.1 LICENCES DE 10\$ POUR LES CHIENS

Considérant que des chiens n'ayant pas de médailles sont souvent rapportés chez leur propriétaire par l'inspecteur municipal;

Considérant que l'inspecteur se fait appeler à toute heure, et sept jours par semaine pour récupérer des chiens perdus;

Considérant que le règlement sera repensé pour l'année 2015;

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité qu'à partir de la date de ce conseil municipal, les propriétaires de chiens perdus et retrouvés par l'inspecteur municipal seront facturés d'un montant de 25\$ qu'ils aient une médaille ou non.

### 8.2 SERVITUDE DE PASSAGE – SENTIER CUSHING

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et du comité de développement local pour que la municipalité obtienne une servitude de passage pour le sentier Cushing;

Considérant que ce sentier passe sur des lots appartenant à deux propriétaires qui n'ont pas une description technique de leur terrain;

Considérant que si la municipalité voudrait une servitude de passage, elle devrait payer pour les descriptions techniques de ces lots avant de signer avec les propriétaires devant un notaire qui serait aussi à la charge de la municipalité;

Considérant que la rénovation cadastrale, qui débutera l'été 2015, règlera ce problème de description technique sans que ce soit à la charge de la municipalité;

Considérant que présentement les propriétaires n'ont pas objection à ce que les citoyens empruntent le sentier;

Il est résolu à l'unanimité de mettre le projet sur pause et d'attendre la rénovation cadastrale pour prendre une décision.

# PROCES VERBAUX

## 8.3 FERMETURE DU CHEMIN PA LESSARD

Selon le règlement 167 (1976) le chemin PA Lessard est un chemin municipal, donc la municipalité pourrait s'en départir si elle le désire. Le directeur général contactera l'avocate de la municipalité pour connaître la procédure pour convertir un chemin municipal en chemin privé.

## 8.4 DOSSIER SERVITUDES AQUEDUC

Reporté à la prochaine séance du conseil.

## 9.0 AVIS DE MOTION

### 9.1 AVIS DE MOTION POUR INTÉGRER UN (PIIA) PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE.

2014-04-07/64

La Conseillère Françoise Bouchard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est d'assurer la conformité du plan suite à l'adoption du PPU secteur noyau villageois.

Les dispositions sont décrites dans le premier projet de règlement de PIIA numéro 160-14 déposé conjointement avec cet avis de motion.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

### 9.2 AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 117 (2010) AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU PPU SECTEUR NOYAU VILLAGEOIS.

2014-04-07/65

Le Conseiller Francis Cloutier donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement de zonage numéro 117 (2010) afin d'assurer la conformité du plan suite à l'adoption du PPU secteur noyau villageois et corriger certaines erreurs administratives.

Les dispositions sont décrites dans le premier projet de règlement de zonage numéro 161-14 déposé conjointement avec cet avis de motion.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

### 9.3 AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 118 (2010) AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU PPU SECTEUR NOYAU VILLAGEOIS.

2014-04-07/66

Le Conseiller Jean Pierre Lessard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement de lotissement numéro 118 (2010) afin d'assurer la conformité du plan suite à l'adoption du PPU secteur noyau villageois et corriger certaines erreurs administratives.

# PROCÈS VERBAUX

Les dispositions sont décrites dans le premier projet de règlement de lotissement numéro 162-14 déposé conjointement avec cet avis de motion.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

9.4 AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 119 (2010) AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU PPU SECTEUR NOYAU VILLAGEOIS.

2014-04-07/67

Le Conseiller Mario Tremblay donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement de construction numéro 119 (2010) afin d'assurer la conformité du plan suite à l'adoption du PPU secteur noyau villageois et corriger certaines erreurs administratives.

Les dispositions sont décrites dans le premier projet de règlement de construction numéro 163-14 déposé conjointement avec cet avis de motion.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

9.5 AVIS DE MOTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU PPU SECTEUR NOYAU VILLAGEOIS.

2014-04-07/68

Le Conseiller Tommy Lacoste donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 121 (2010) afin d'assurer la conformité du plan suite à l'adoption du PPU secteur noyau villageois.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

9.6 AVIS DE MOTION CONCERNANT UNE ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU PPU SECTEUR NOYAU VILLAGEOIS.

2014-04-07/69

Le Conseiller Pierre Paquette donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption afin d'assurer la conformité du plan suite à l'adoption du PPU secteur noyau villageois.

Ce règlement aura pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction, de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion d'une entente portant sur la construction, en tout ou en partie, des services municipaux entre un promoteur-requérant et la Municipalité de Dixville. Cela vise tout projet de développement de nature résidentielle, commerciale, industrielle, publique, ou récréative.

# PROCES VERBAUX

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

## 10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

### 10.1 PROJET DE RÈGLEMENT NO. 160-14 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

2014-04-07/70

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité doit, dans les 90 jours suivant l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme modifié, adopter tout règlement de concordance nécessaire pour en assurer la conformité au plan ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 7 avril 2014 ;

Considérant qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil;

Considérant qu'une consultation publique est prévue le 17 avril 2014;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le présent projet de règlement numéro 160-14 tel que présenté, une copie du présent projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### 10.2 PROJET DE RÈGLEMENT NO. 161-14 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 117 (2010) AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU PLAN SUITE A L'ADOPTION DU PPU SECTEUR NOYAU VILLAGEOIS ET CORRIGER CERTAINES ERREURS ADMINISTRATIVES.

2014-04-07/71

Considérant que le règlement 155-13 modifiant le plan d'urbanisme pour y intégrer un programme particulier d'urbanisme (PPU) est entré en vigueur le 17 février 2014 ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité doit, dans les 90 jours suivant l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme modifié, adopter tout règlement de concordance nécessaire pour en assurer la conformité au plan ;

Considérant que le conseil de la municipalité de Dixville a adopté un règlement de zonage numéro 117 (2010) pour l'ensemble de son territoire ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 117 (2010) ;

## PROCÈS VERBAUX

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant que la municipalité de Dixville a jugé pertinent pour des raisons administratives de corriger certaines erreurs au règlement ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 7 avril 2014 ;

Considérant qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil;

Considérant qu'une consultation publique est prévue le 17 avril 2014;

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le présent projet de règlement numéro 161-14 tel que présenté, une copie du présent projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### 10.3 PROJET DE RÈGLEMENT NO. 162-14 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 118 (2010) AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU PPU SECTEUR NOYAU VILLAGEOIS.

2014-04-07/72

Considérant que le règlement 155-13 modifiant le plan d'urbanisme pour y intégrer un programme particulier d'urbanisme (PPU) est entré en vigueur le 17 février 2014 ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la municipalité doit, dans les 90 jours suivant l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme modifié, adopter tout règlement de concordance nécessaire pour en assurer la conformité au plan ;

Considérant que le conseil de la municipalité de Dixville a adopté un règlement de lotissement numéro 118 (2010) pour l'ensemble de son territoire ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 118 (2010) ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant que la municipalité de Dixville a jugé pertinent de corriger certaines erreurs cléricales par le fait même ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 7 avril 2014 ;

# PROCES VERBAUX

Considérant qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil;

Considérant qu'une consultation publique est prévue le 17 avril 2014;

Il est proposé par le Conseiller Jean Pierre Lessard et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le présent projet de règlement numéro 162-14 tel que présenté, une copie du présent projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## 10.4 PROJET DE RÈGLEMENT NO. 163-14 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 119-2010 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU PPU SECTEUR NOYAU VILLAGEOIS.

2014-04-07/73

Considérant que le conseil de la municipalité de Dixville juge à propos de modifier le règlement de construction afin d'assurer la conformité au PPU secteur noyau villageois ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de construction numéro 119-2010 ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débuter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 7 avril 2014 ;

Considérant qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil;

Considérant qu'une consultation publique est prévue le 17 avril 2014;

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité d'approuver et adopter le présent projet de règlement numéro 163-14 tel que présenté, une copie du présent projet est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

## 11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

## 12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-04-07/74

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 22h50.

---

Maire

Secrétaire-trésorier